

1. Présentation de l'AES (Accident d'Exposition au Sang)

AES : tout contact avec du sang ou un liquide biologique potentiellement contaminé lors d'une piqûre avec une aiguille, d'une coupure avec un objet tranchant ou par une projection sur une peau lésée ou une muqueuse.

L'AES peut être responsable de la transmission de maladies infectieuses :

Le risque de séroconversion :

Fréquence



- **Hépatite B** (30% si pas de vaccination) : hépatite fulminante avec décès, hépatite chronique (10%)...
Ne pas oublier qu'il existe un vaccin !
Cf. texte de loi d'obligation pour tous les professionnels
- **Hépatite C** (3%) : hépatite chronique (80%), cirrhose, hépatocarcinome...
- **VIH** (0,3%)

2. Mesures de prévention pour éviter la survenue d'un AES

2.1. Le statut vaccinal

La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour le personnel de santé.

2.2. Le respect des précautions générales d'hygiène

Porter des gants

- Si la peau est lésée
- Pour nettoyer l'instrumentation
- Au contact de surfaces, matériels, linges ou déchets souillés

Travailler en toute sécurité

- Eliminer les objets piquants, coupants dans des containers spéciaux
- Se laver les mains en cas de contact avec des liquides biologiques
- Se laver/désinfecter les mains entre chaque patient ou activité
- Jeter les déchets dans les containers adaptés
- Protéger toutes les plaies visibles
- Ne jamais re-capuchonner les aiguilles



3. Conduite à tenir en cas d'AES (Accident d'Exposition au Sang)

En cas de coupure ou de piqûre : les gestes d'urgence

- Je NE fais PAS saigner
- Je lave immédiatement à l'eau et au savon antiseptique
- Je rince abondamment



Je désinfecte par contact ou trempage avec un antiseptique (au moins 5 minutes) :

- chloré (type solution de Dakin ou eau de Javel diluée au 1/10ème)
- ou alcool à 70°
- ou Bétadine jaune



En cas de projection oculaire ou muqueuse buccale

- Je rince pendant 10 minutes avec du sérum physiologique ou à l'eau du robinet.
- Puis, si possible, je désinfecte avec un collyre antiseptique (projection oculaire)



PREVENIR IMMEDIATEMENT UN BIOLOGISTE

(voir [L1-INS01-Conduite à tenir en cas d'accident](#))

- ➔ Penser à identifier le patient source
- ➔ Prévoir une consultation médicale auprès du référent AES des Urgences du CHNDS (voir [L1-INS01-Conduite à tenir en cas d'accident](#))